Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260126-DELIB_512_26-DE

**DELIBERATION**
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)**
**SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026**

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, Maire.

Présents : Laurent BAUR, Abel DAMBREVILLE, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Frédéric FLAO, Ludivine GOURLAOUEN, Gaëlle KERIBIN, Françoise LE BOËDEC, Jonas LE PORTIER, Magalie MAHE, Christophe MARREC, Etienne MELL, Martine MONTFORT, Gildas PRIGENT, Sylvie RICHARD

Procurations : André FICHOU a donné procuration à Gaëlle KERIBIN, Audrey HELLO a donné procuration à Laurent BAUR, Marie-Paule LE CRAS SELLIN a donné procuration à Catherine ESVANT

Absents : Isabelle DIAS, Soizic DUMONT, Delphine PALUT

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 18
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2026

Gildas PRIGENT a été nommé secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/512

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2026**

**RAPPORTEUR : Catherine ESVANT**

Catherine ESVANT, Maire expose :

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, Art 37(VD), qui précise :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement voté sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260126-DELIB_512_26-DE

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 269 364.13€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 317 341€, soit 25% de 1269 364.13€.

**Dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

| Compte | Valeur |
|---|---|
| 21828 – Autres matériels de transport (Tracteur) | 100 000€ |
| 2188 - Autres immobilisations corporelles (Penderie chauffante pour les vêtements de travail des services techniques, tonnelles) | 3 500€ |
| 21838 - Autre matériel informatique (Bornes wifi, baie de brassage, câblage réseau informatique pour l'école Paul Gauguin) | 5 000€ |
| 2315 Aménagements de terrains (cheminement piéton CADOL secteur de Lanardé) | 6 500€ |
| 2031 Frais d'études (mission de maitrise d'œuvre et études relevés topo pour la rénovation de la toiture de l'école maternelle) | 50 000€ |
| 2033 Frais d'insertion (Appel d'offres pour le tracteur et le marché de maitrise d'œuvre du nouveau bâtiment ALSH) | 1 500€ |
| 2152 Installations de voirie (plots mobiles rue de l'église pour sécuriser les manifestations) | 2 000€ |
| | Total : 168 500€ |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE l'autorisation d'ouverture de crédits telle que présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire,
**Catherine ESVANT**

MAIRIE de MELGVEN
29 (Finistère)